

A ce dualisme Marie-Thérèse a donné par ses mesures centralistes une consécration politique. Il est fort douteux, comme quelques-uns le pensent, que sans l'intervention de Marie-Thérèse le dualisme dans sa forme actuelle ne se serait pas réalisé. Peut-être pas dans cette forme, mais bien sûr, dans quelque autre. Les différences entre la Cisleithanie et les pays hongrois étaient trop grandes et trop essentielles et l'évolution historique y avait déjà contribué beaucoup trop, pour que cela pût rester sans conséquences.

Le but de Marie-Thérèse était de donner aux pays tchèques et autrichiens une administration uniforme et des lois uniques, pour en faire un Etat unitaire. Elle ne se souciait nullement du serment solennel qu'elle avait prêté à l'occasion de son couronnement en Bohême, d'observer les lois et la constitution du pays et de respecter l'indépendance de la couronne de Saint-Venceslas ; elle a entrepris cette œuvre de centralisation de sa propre volonté et passa tranquillement outre les Diètes de la Bohême, Moravie et Silésie, sans parler du Parlement général de ces trois pays ; elle ne les consulta pas dans les modifications constitutionnelles qu'elle apporta au droit public comme elle y était obligée par la constitution. Les modifications sont donc un coup d'Etat.

Ainsi elle a réuni en 1749 les deux Chancelleries, la Chancellerie de la Bohême et la Chancellerie autrichienne, en une seule institution politique, nommée *Directorium in publicis et cameralibus*, dont la compétence financière et administrative s'étendait désormais à tous les pays tchèques et autrichiens, et plus tard en 1776 encore à la Galicie. Le Directoire était